

Communiqué de presse

Amoéba annonce le succès de son augmentation de capital et lève 6,67 M€

Chassieu (France), le 26 mars 2026 - 8h00 - Amoéba (FR0011051598 - ALMIB), greentech industrielle spécialisée dans le développement de solutions microbiologiques naturelles basées sur l'exploitation brevetée d'amibes, **annonce aujourd'hui le succès d'une augmentation de capital** par placement privé, effectué par construction accélérée d'un livre d'ordres.

La Société a placé 8.897.973 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,02 €, au prix unitaire de 0,75 €, prime d'émission incluse, pour un montant total de 6.673.480 euros, représentant 11,43 % du capital social post-opération de la Société.

À titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission sera portée à 0,89 %.

Les fonds levés auprès de sociétés d'investissement, fonds d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étrangers pouvant investir dans des sociétés françaises cotées sur le marché Euronext Growth permettront ainsi à Amoéba d'accélérer la montée en puissance industrielle amorcée à travers des contrats avec des prestataires externes CDMO, de poursuivre l'accompagnement sur le plan marketing et commercial des développements engagés par les partenaires de distribution et de soutenir la stratégie de développement dans le domaine des cosmétiques.

Pour rappel, Amoéba a également négocié et autorisé un accord de refinancement de sa dette avec son actionnaire de référence Nice & Green, qui lui permet de disposer d'une plus grande visibilité et de reporter à 2029 le remboursement de l'essentiel de sa dette obligataire (cf. communiqué de presse de lancement du Placement Privé en date du 25 mars 2026).

En associant le produit net de l'augmentation de capital, les liquidités dont dispose actuellement la Société, le nouvel échéancier de remboursement de la dette à l'égard de Nice & Green ainsi que le soutien financier de ce dernier, Amoéba estime pouvoir assurer son développement et faire face à ses engagements financiers au moins jusqu'au 31 décembre 2026.

L'opération a été mise en œuvre par décision du Conseil d'administration du 25 mars 2025 et du Directeur Général en date du 25 mars 2026, conformément à la délégation qui lui avait été octroyée

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, au sein ou en destination des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Ce communiqué ne constitue pas une offre et est uniquement fourni à titre informatif.

par la onzième (11^{ème}) résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 juin 2025 et au prix de 0,75 € par action présentant une décote de 19,915 % par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse précédant la décision du Directeur Général de lancer l'opération (0,9365 €) et de 15,73 % par rapport au cours de clôture du 25 mars 2026 (0,89 €).

L'augmentation de capital est effectuée par émission d'actions ordinaires sans droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs relevant de catégories de personnes. Le règlement-livraison des actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital et leur admission sur le marché Euronext Growth auprès d'Euronext Paris est prévu le 30 mars 2026. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth sous le code ISIN FR0011051598 - ALMIB. Le capital social de Amoéba sera composé de 77 817 223 actions à l'issue du règlement-livraison.

Ainsi, post-augmentation de capital et sur la base des données disponibles au 31 décembre 2025, la répartition du capital de la Société est la suivante :

	Pré-Placement Privé		Post-Placement Privé	
	Nb de titres et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nb de titres et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
NICE & GREEN	17 797 071	25,82%	17 797 071	22,87%
FLOTTANT*	51 088 813	74,13%	59 986 786	77,09%
AUTO DETENTION	33 366	0,05%	33 366	0,04%
TOTAL	68 919 250	100%	77 817 223	100%

*dont les actions détenues par Koppert.

Le Placement Privé n'est pas soumis à un prospectus nécessitant l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF »). Des informations détaillées concernant la Société, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risque correspondant, figurent dans le rapport financier annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, lequel peut être consulté, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société, sur son site internet (<https://amoeba-nature.com/investisseur/>).

Benoît VILLERS, Président du Conseil d'administration d'Amoéba, déclare : « Cette augmentation de capital intervient à un moment crucial dans l'histoire d'Amoéba : le début de la commercialisation de notre solution de biocontrôle. Nous sommes ravis d'être parvenus à saisir cette occasion de renforcer notre structure financière dans un contexte de marché pourtant difficile et dans une fenêtre restreinte. Cette opération témoigne de l'intérêt d'acteurs renommés pour le potentiel de croissance d'Amoéba. »

Partenaires de l'opération



Conseil de l'Opération



Chef de file et Teneur de livre



Conseil juridique



Communication financière

À propos d'Amoéba :

Créée en 2010, Amoéba est une greentech basée à Chassieu (Lyon, France) qui a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique à partir de l'exploitation brevetée d'amibes dans les secteurs de la protection des plantes et de la cosmétique.

Disposant d'un savoir-faire unique au monde protégé par de nombreux brevets, Amoéba est aujourd'hui la seule société autorisée à exploiter industriellement l'amibe Willaertia pour des applications en biocontrôle et en cosmétique. À la connaissance de la Société, elle est également la seule entreprise capable d'en assurer la production à l'échelle industrielle dans des volumes compatibles avec des applications commerciales, afin de proposer une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui.

Amoéba se concentre actuellement sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes et sur le marché de la cosmétique. La commercialisation des produits phytosanitaires étant sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales, la Société a mené les démarches réglementaires nécessaires et déposé les dossiers d'homologation en Europe et aux États-Unis. Concernant la substance active, elle a déjà obtenu en 2022 l'approbation aux USA et le rapport positif et définitif de l'EFSA en Europe. L'homologation du produit a été obtenue en 2025 pour les États-Unis et elle est attendue en 2026 en France puis dans d'autres pays européens ciblés.

Concernant l'application cosmétique, cette dernière ne nécessite pas d'approbation préalable d'une autorité compétente en Europe et aux États-Unis. L'ingrédient cosmétique est déjà inscrit sur la liste INCI (International Nomenclature of Cosmetic Ingredients) ouvrant la voie à sa commercialisation dans le monde excepté en Chine où une homologation locale est requise.

Amoéba est une société cotée sur Euronext Growth (ALMIB). La Société est membre du réseau Bpifrance Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com

Contacts :

Amoéba
Directeur Général
Jean-François DOUCET
☎ 04 26 69 16 00
✉ jf.doucet@amoeba-nature.com

ACTUS finance & communication
Relations investisseurs Pierre JACQUEMIN-GUILLAUME
☎ 01 53 67 36 79
✉ amoeba@actus.fr
Relations presse financière Serena BONI
☎ 04 72 18 04 92
✉ sboni@actus.fr

Droit Devant
Relations presse métier et grand public Laëtitia PINTO
☎ 07 64 83 39 85
✉ pinto@droitdevant.fr

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à Amoéba qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. Amoéba, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'Amoéba déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 mars 2026 sous le numéro D.26-0108 et disponible sur le site Internet d'Amoéba (www.amoeba-nature.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Amoéba ou qu'Amoéba ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Amoéba diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.